# Collège au cinéma

## Mode d'emploi

# Sommaire


**Éditoriaux** **2**
Eric Garandeau 2
Yves Ackermann 3
Jean-Michel Blanquer 4
Jean Labé 5

**Le Dispositif** **6**
Les buts, les partenaires

**Le Fonctionnement** **8**
*Collège au cinéma* :
comment ça marche ? Qui finance ? 8
Quelques exemples de bonnes pratiques 10

**Les Films** **16**
Liste des films 19
Liste des membres
de l'instance nationale de concertation 20

**Les Outils et les Ressources**
*Collège au cinéma* ***22***

## Éditorial d'Eric Garandeau

### *Collège au cinéma* à l'heure du numérique

La célébration des 20 ans de *Collège au cinéma* en 2009 a montré combien ses partenaires institutionnels, professionnels et associatifs demeuraient attachés à la plus ancienne action d'éducation au cinéma.

Depuis 1989, les opérations nationales d'éducation au cinéma ont touché 9 millions de collégiens. Certains sont aujourd'hui, sans doute, des parents d'élèves impliqués à leur tour dans les dispositifs.

Une telle longévité ne s'explique pas seulement par la forte adhésion des collectivités locales et des partenaires professionnels et associatifs aux principes du dispositif ou par la nature d'une opération qui mêle plaisir cinématographique et pédagogie de l'image, elle se comprend par le fait que *Collège au cinéma* a toujours pris en compte l'évolution des pratiques, des techniques et des mentalités.

Ainsi, les milliers d'œuvres nouvelles, qui ont enrichi l'histoire du cinéma depuis 20 ans, ont incité les membres de l'instance nationale de concertation à s'interroger sur la pertinence de leurs propositions. Quelle œuvre capable de susciter de la curiosité, du savoir et de la réflexion doit-on aujourd'hui montrer à des *natifs numériques* ? Comment les préparer à la projection ? Comment leur transmettre le goût et la passion pour cet art ?

Avec la généralisation du numérique, *Collège au cinéma* va connaître une nouvelle mutation. Si les bouleversements technologiques en cours génèrent leur lot d'aléas techniques et financiers, ils offrent également de nouvelles perspectives en termes d'organisation, de diffusion, de pédagogie.

C'est pourquoi il nous a semblé opportun que la rencontre nationale 2011 soit tout à la fois un moment de partage d'expériences, de valorisation des bonnes pratiques et de réflexion sur l'évolution du dispositif à l'heure du numérique.

La brochure que nous publions à cette occasion témoigne de notre volonté de poursuivre l'expérience dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elle se présente comme un *vade mecum* destiné à rappeler les principes et les modalités de fonctionnement de l'opération, à répondre aux questions des partenaires et à présenter les principales ressources et les nombreux outils qui aideront les enseignants et les partenaires culturels à continuer leur mission de transmission.

À tous : collaborateurs des conseils généraux, directeurs de salles, enseignants, professionnels du cinéma et de l'action culturelle, parents d'élèves, collégiens spectateurs, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux pour le travail accompli et mes encouragements pour les défis à venir.

Eric Garandeau
Président du CNC

## Éditorial d'Yves Ackermann

Cela fait plus de 20 ans que *Collège au cinéma* existe. À l'aube de sa 22ème année, je me réjouis de pouvoir célébrer son succès, aux côtés des principaux partenaires pour qui la valeur de cette opération ne fait plus aucun doute. Sensibiliser les élèves au langage cinématographique, leur donner par ce biais l'opportunité d'acquérir et d'aiguiser un regard à la fois critique et esthétique, pré-requis nécessaires à toute ouverture sur le monde, voilà l'ambition de *Collège au cinéma*.
Valoriser un tel dispositif, c'est d'abord réaffirmer la nécessité d'une collaboration toujours plus solide entre les collectivités, le CNC, l'Éducation Nationale et les professionnels du cinéma, condition *sine qua non* de sa pérennité.
Je veux tout particulièrement, en tant que Président du conseil général du Territoire de Belfort et Président de la commission « Culture, sport et Monde Associatif » de l'Assemblée des Départements de France, souligner le rôle essentiel joué par les conseils généraux dans cette aventure au long cours. Aujourd'hui, ce sont près de 95 % des départements qui sont désormais pleinement et volontairement investis dans le dispositif et supportent non seulement financièrement mais également logistiquement ce projet.
Je souhaite également rendre hommage à l'ensemble des chefs d'établissements et enseignants mobilisés. N'oublions pas que c'est sur leur seul volontariat que repose cette action et qu'elle peut ainsi s'inscrire dans le calendrier scolaire et faire partie intégrante du volet d'éducation artistique et culturelle d'un projet d'établissement.
Si la réalisation de cette publication traduit pour nous tous, partenaires de *Collège au cinéma*, la volonté d'en saluer le succès, il s'agit également d'en reconnaître la fragilité et de réaffirmer la nécessité de le valoriser et de le renforcer jour après jour.
À l'heure où les jeunes générations d'enseignants se sont forgées une culture cinématographique et des pratiques culturelles dans les nouveaux médias, comment adapter la formation à l'accompagnement dont ils doivent disposer pour mener à bien leurs missions auprès des jeunes élèves ? Au-delà des seuls aspects pédagogiques et dans le contexte de mutations profondes qui touchent l'industrie cinématographique elle-même, comment remplir notre mission de déploiement et de soutien d'une offre de qualité pour tous ? Comment appréhender le passage au numérique, le développement du streaming, de la VOD, de dispositifs alternatifs tels que « ciné-lycée », autant de pratiques nouvelles qui concurrencent – peu ou prou – l'ambition qualitative que nous souhaitons défendre et où la fréquentation des salles obscures ne serait plus requise ?
Cet ouvrage est pour nous, conseils généraux investis au quotidien dans ce projet pérenne qu'est *Collège au cinéma*, l'occasion de démontrer, s'il en était besoin, que malgré un contexte budgétaire toujours plus contraint, nous restons farouchement attachés à la défense de nos politiques culturelles et à la promotion d'une offre de qualité pour tous. C'est également, pour l'ensemble des partenaires de ce projet, une opportunité de redynamiser nos actions et de diffuser toujours plus largement l'ambition mais aussi la responsabilité que nous assumons à travers ce dispositif.

Yves Ackermann
Président de la commission Culture, Sport et Monde associatif de l'Assemblée des départements de France

## Éditorial de Jean-Michel Blanquer

L'École a un rôle fondamental à jouer dans l'éducation à l'image, langage complexe dont les codes et les techniques évoluent sans cesse. Le dispositif *Collège au cinéma*, lancé en 1989, s'inscrit dans cette perspective. Il permet aux enseignants de proposer des séances de cinéma sur le temps scolaire et de développer un projet pédagogique autour de ces projections en collaboration avec des professionnels du cinéma.

Unique en Europe, ce dispositif sert d'inspiration et de référence dans de nombreux pays. Il permet chaque année la rencontre entre des dizaines d'œuvres de cinéma et des centaines de milliers de collégiens : près de cinq cent mille en 2010-2011 et plus de huit millions en vingt ans d'existence.

Une telle réussite s'explique par la qualité du partenariat entre l'Éducation nationale et le Centre national du cinéma et de l'image animée. Cette réussite est également collective, par la collaboration de terrain entre les inspections académiques, les collectivités territoriales, les directions régionales des affaires culturelles, les associations, les professionnels du cinéma, exploitants de salles ou artistes, sans oublier les enseignants. C'est grâce à ces réseaux constitués autour de la cinéphilie que le dispositif peut réellement exister.

*Collège au cinéma* est un projet ambitieux qui a su relever le défi de ce début de siècle : ouvrir l'horizon cinématographique des élèves à des films exigeants et leur en faire comprendre les singularités et les enjeux dans un contexte où l'industrie du loisir tend à encourager la recherche de la facilité. À cet égard, *Collège au cinéma* constitue indéniablement un modèle pour les projets à venir.

Jean-Michel Blanquer
Directeur général de l'enseignement scolaire

## Éditorial de Jean Labé

À l'initiative de *Collège au cinéma*, la Fédération Nationale des Cinémas Français a toujours été particulièrement attachée au premier des dispositifs d'éducation à l'image. Cet état d'esprit reflète d'ailleurs le sentiment partagé par l'ensemble des exploitants qui participent activement à ce dispositif.
Plus de 20 ans après sa création, *Collège au cinéma* rassemble près de 500 000 collégiens sur la quasi-totalité du territoire. Ce succès, dû à l'implication constante de notre profession comme de la communauté éducative, ne doit toutefois pas masquer ce qui peut fragiliser ce dispositif.
En effet, plus que jamais la transmission de la cinéphilie doit être pensée dans le nouveau paysage audiovisuel qui est proposé par tous les médias. Les jeunes sont sollicités de toutes parts et vivent désormais dans un monde de profusion d'images. Cela aiguise souvent leur regard ou leur curiosité. Cependant ils n'en deviennent pas pour autant cinéphiles ! Le 7ème art est complexe, riche d'une longue histoire. Lui donner sa place dans le cadre des enseignements scolaires est donc plus que jamais légitime, mais cet objectif partagé se confronte désormais à de nouveaux enjeux.
Pour leur part, les salles de cinéma sont entrées pleinement dans l'ère numérique. Cette évolution participe de la volonté constante des exploitants d'accueillir les spectateurs, et par conséquent les élèves des dispositifs d'éducation à l'image, dans les conditions optimales.
Tout le monde convient de l'importance de *Collège au cinéma*, et pourtant sa richesse comme sa fragilité reposent principalement sur l'implication et la pugnacité d'individus souvent anonymes, exploitants de salles comme enseignants et responsables de l'Éducation Nationale. Je souhaite, aujourd'hui, les remercier une nouvelle fois pour leur volonté inébranlable.
Je voudrais également souligner la présence fidèle des conseils généraux qui soutiennent ce dispositif malgré les difficultés notamment financières qu'ils peuvent connaître. Ils assurent une présence pérenne de ces rencontres uniques des collégiens avec le cinéma. De leur soutien dépend l'existence de ce dispositif.
Ainsi, c'est à la fois autour d'un dispositif dont le succès est reconnu par tous mais aussi dans un climat d'incertitude que tous les partenaires sont appelés à se retrouver.
Le rendez-vous du 25 novembre est, j'en suis certain, l'occasion de renforcer les liens de l'ensemble des partenaires impliqués dans *Collège au cinéma* afin qu'un nouveau souffle porte à nouveau de nombreux élèves à la découverte du cinéma.

Jean Labé
Président de la FNCF

# Le Dispositif

## Les buts, les partenaires

## Se constituer, dès le collège, les bases d'une culture cinématographique

Depuis sa mise en place à titre expérimental en avril 1989, *Collège au cinéma* propose aux élèves, de la 6ème à la 3ème, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur attention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissement et des enseignants qui souhaitent en faire bénéficier leurs classes. Les activités de *Collège au cinéma* sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaires au rythme minimum d'une projection par trimestre.

## Quels sont ses objectifs ?

Après s'être concertés, les partenaires de *Collège au cinéma* ont défini dans un cahier des charges, publié en 2004, les principaux objectifs de l'opération :

• Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, notamment en version originale ;

• Offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques et des formations ;

• Faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique ;

• Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement d'une fréquentation de plus en plus naturelle et régulière des salles de cinéma par les jeunes.

## Qui sont ses partenaires ?

Le partenariat est la clé de voûte du dispositif. *Collège au cinéma* repose sur un engagement quadripartite à la fois institutionnel et professionnel entre:

• Le Ministère de la Culture et de la communication (Centre national du cinéma et de l'image animée, Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels (SCPCI Dedac), Directions régionales des affaires culturelles à travers les conseillers cinéma ;

• Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (Direction générale de l'enseignement scolaire, Inspection générale de l'éducation nationale, Inspections d'académies, collèges et leurs équipes pédagogiques) ;

• Les conseils généraux représentés par l'Assemblée des départements de France (ADF) ;

• Les professionnels du cinéma et de l'action culturelle (exploitants, distributeurs, créateurs) à travers leurs organisations professionnelles ou leurs représentants : FNCF, AFCAE, GNCR, SRF, ARP, SACD, FNDF, SDI, DIRE, pôles régionaux d'éducation au cinéma…

## Quelles responsabilités exercent-ils ?

**Pour le Ministère chargé de la culture**, le CNC assure, en liaison avec le Ministère chargé de l'éducation, la coordination nationale du dispositif. À ce titre, il est l'interlocuteur des partenaires institutionnels et professionnels de l'opération. Il convoque et préside l'instance nationale de concertation *Collège au cinéma* et valide les propositions de programmation de films de cette instance. Chaque année, il rédige le bilan du dispositif à partir des éléments transmis par les coordinations départementales. Par ailleurs, il prend en charge tout ou partie de la numérisation, le tirage et le sous-titrage des copies des films, ainsi que la conception et l'impression des documents pédagogiques destinés aux enseignants et aux élèves et le financement d'un site dédié à l'éducation à l'image.

Le SCPCI Dedac a une mission de coordination générale des politiques d'éducation artistique du Ministère de la Culture et de la communication.

Enfin, au niveau régional, les DRAC, interlocuteurs des partenaires institutionnels et professionnels locaux, soutiennent la coordination du dispositif dans les départements et accompagnent la mise en œuvre et le suivi de l'action sur le terrain. Elles subventionnent les coordinations départementales, ainsi que certaines actions d'accompagnement.

**Pour le ministère chargé de l'éducation**, l'opération est suivie au niveau des services centraux par la Direction de l'enseignement scolaire (DGESCO), l'Inspection générale de l'éducation nationale, au niveau déconcentré par les Inspections d'académie. Le Ministère chargé de l'éducation ouvre ses dispositifs de formation dans le cadre du Plan académique de formation aux enseignants impliqués dans l'opération. Un interlocuteur départemental est désigné pour suivre l'opération, au sein de l'Inspection académique, en relation avec la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et les corps des inspecteurs territoriaux.

Par ailleurs, les collèges et leurs équipes pédagogiques s'engagent à respecter quelques principes indispensables à la qualité de l'action :

• Séances de prévisionnement, stages de formation organisés à l'attention des enseignants et distribution de documents pédagogiques aux élèves via l'Inspection d'académie;

• Travail sur les œuvres avec les élèves des classes inscrites dans le dispositif ;

• Participation des classes volontaires à l'ensemble du programme ;

• Mise à disposition d'un encadrement suffisant pour assurer le bon déroulement des séances.

**Les conseils généraux.** Partenaires privilégiés de l'opération, les conseils généraux participent au comité de pilotage départemental et, à ce titre, au choix des films *Collège* du département, ainsi qu'à la mise en œuvre du dispositif au niveau local. Ils financent tout ou partie du coût des places, ainsi que le transport des collégiens vers les salles de cinéma, avec le souci constant de garantir à tous une offre culturelle de qualité et de contribuer ainsi à la pérennité et à l'animation d'un tissu de salles diversifiées sur l'ensemble du territoire. Ils peuvent également participer à la mise en œuvre et au financement des formations, ainsi qu'à l'édition de matériels pédagogiques spécifiques au département. Enfin, ils peuvent soutenir les coordinations départementales cinéma et favoriser tout type d'initiative visant à enrichir l'opération.

**Les professionnels du cinéma : exploitants et distributeurs.** Les exploitants sont des relais actifs du dispositif. Dans le cadre d'une relation partenariale avec les collèges impliqués, ils s'engagent à assurer des conditions d'accueil et de projection optimums, à pratiquer le tarif fixé nationalement et à veiller à ce que le nombre d'élèves présents ne compromette pas la qualité du visionnage.

Les distributeurs signent une convention avec le CNC pour la mise à disposition des films du dispositif, assurent la circulation des copies et des DCP. Ils s'engagent à respecter les délais convenus avec les coordinations départementales, ainsi que les conditions tarifaires prévues dans le cadre d'un accord contractuel national.

# Le Fonctionnement

## *Collège au cinéma* : comment ça marche ? qui finance ?

*Collège au cinéma* mobilise plusieurs milliers d'acteurs qui œuvrent tout au long de l'année pour mettre en place l'opération et préparer, au niveau national et local, la rentrée scolaire de *Collège au cinéma*.

### Comment *Collège au cinéma* fonctionne-t-il au niveau national ?

Le CNC est chargé du pilotage de l'opération. La date de la rentrée scolaire dicte son calendrier. Il doit en effet préparer, avec un an d'avance, la future rentrée scolaire et, parallèlement, anticiper la rentrée à venir. Ainsi, tandis qu'à la fin de l'année 2011 il prépare déjà la rentrée 2012-2013, pour laquelle les titres des nouveaux films sont déjà connus (voir p.18), il commencera à réfléchir avec ses partenaires au choix des films de l'année scolaire 2013-2014.

Chaque année également, le CNC doit veiller à la réalisation des outils d'accompagnement, à leur impression et à leur envoi en métropole et dans les départements ultra marins. Enfin, il assure l'évaluation qualitative et quantitative du dispositif à partir de questionnaires adressés chaque année aux coordinateurs de *Collège au cinéma*.

Aidé au niveau national par l'instance nationale de concertation (voir p.16 et 20) son action est soutenue et relayée au niveau local par les conseillers cinéma des DRAC qui assurent le suivi du dispositif au plus près du terrain.

Enfin, des rencontres nationales *Collège au cinéma* réunissent tous les deux ans l'ensemble de ses partenaires : conseillers cinéma-audiovisuel des DRAC, représentants des Inspections académiques, représentants des conseils généraux, coordinateurs départementaux cinéma, pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, pôles nationaux ressources en cinéma. À cette occasion tous sont invités à dresser le bilan du dispositif et à réfléchir à son évolution. Les rencontres nationales 2011 organisées en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) s'intéressent notamment à la transmission du cinéma à l'heure du numérique.

### Comment *Collège au cinéma* fonctionne-t-il au niveau départemental ?

À l'instar de l'instance nationale de concertation, une instance locale, **le comité de pilotage départemental**, définit les orientations et suit l'opération localement. Il procède au choix des films qui s'applique à l'ensemble des collèges du département participant à l'opération et décide du contenu des actions d'accompagnement et de formations afférentes au dispositif.

Le comité de pilotage départemental, dont la présidence et le secrétariat sont assurés par l'un ou l'autre des partenaires, est composé de la DRAC, de l'Inspection académique, du conseil général, de la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), de l'Inspection pédagogique régionale (IPR), de représentants des exploitants locaux, du coordinateur départemental cinéma, de représentants des chefs d'établissements et d'enseignants volontaires, voire d'autres acteurs locaux ( pôles régionaux d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel, festivals, formateurs…).

**Le coordinateur départemental cinéma**, choisi en concertation avec l'Inspection académique, le Conseil général et le CNC, assure notamment la mise en place des partenariats

entre les collèges et les salles de cinéma, la circulation des copies et des documents d'accompagnement, la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de formation, soit en participant aux côtés des services de l'Éducation nationale à des actions de formation des enseignants, soit en mettant en œuvre des actions d'accompagnement et de formation spécifiques au dispositif (prévisionnements pour les enseignants, interventions de professionnels lors des projections et/ou dans l'enceinte des collèges, mise en place d'ateliers). Enfin, il participe à l'élaboration d'une évaluation annuelle conduite par la DRAC, en transmettant chaque trimestre au CNC le bilan des entrées du département.

**Le coordinateur départemental Éducation nationale** missionné par l'Inspection académique est l'interlocuteur *Éducation nationale* auprès des instances nationales, régionales ou locales engagées dans l'opération. Il assure son suivi dans les collèges. Conjointement avec le coordinateur départemental cinéma, il met concrètement en œuvre l'opération en application du cahier des charges. À ce titre, il doit notamment garantir l'engagement des classes à suivre les films de la programmation *Collège au cinéma* et la mobilisation d'un nombre suffisant de classes inscrites à l'échelle de chaque salle de cinéma participante. Enfin, il veille aux liens entre les ressources du Plan académique de formation et les besoins du dispositif en matière de formation.

**Les salles participantes** s'engagent à garantir une qualité maximale lors des séances scolaires, à savoir : réglage de l'image et du son, soin des copies. Elles veillent à l'accueil des élèves lors des projections dans de bonnes conditions (visite de cabine…). Elles veillent à ce que le nombre d'élèves inscrits ne compromette pas la qualité du visionnage. Elles prennent en charge les frais de transport des copies de films à l'intérieur du département.

## Qui assure les formations ?

Le Ministère chargé de l'Éducation nationale ouvre ses dispositifs de formation dans le cadre du Plan académique de formation aux enseignants impliqués dans l'opération *Collège au cinéma*. Ces enseignants sont tenus de participer aux stages de formation qui leur permettent de développer les connaissances nécessaires pour mener l'opération *Collège au cinéma* et acquérir ou consolider leur culture cinématographique.
Outre les formations inscrites au Plan académique de formation, ils peuvent bénéficier d'autres formations qui sont organisées à l'initiative des partenaires du dispositif.
Celles-ci doivent être décidées, en concertation avec le comité de pilotage départemental et la coordination cinéma, dans une perspective d'ouverture et de diversification.

## Et les séances de prévisionnement ?

Préalablement à la formation, les enseignants doivent assister aux séances de prévisionnement qui sont organisées à leur intention par les coordinateurs départementaux cinémas et les responsables des inspections académiques. Ces séances permettent aux enseignants d'acquérir des connaissances sur les films du dispositif, de rencontrer des professionnels (auteurs des documents, critiques cinématographiques spécialisés), de se familiariser avec les outils d'accompagnement notamment en échangeant avec les coordinateurs ou les auteurs des dossiers et d'échanger sur les œuvres.

# Quelques exemples

# Loire-Atlantique, Côtes d'Armor, Ardèche, Essonne, Nièvre, Seine Saint-Denis

## Loire-Atlantique : les professionnels au cœur du dispositif

*Le Conseil général de Loire-Atlantique met en œuvre un ensemble d'actions en faveur de la création, de la diffusion et de l'éducation à l'image, qui fonctionnent en synergie, sont interdépendantes et composent une politique partenariale innovante avec l'ensemble des acteurs concernés par le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, sur le territoire départemental. Le Conseil général de Loire-Atlantique propose aux collèges du département le dispositif national Collège au cinéma. Il renforce le dispositif en Loire-Atlantique en proposant des ateliers de pratique et d'analyse ainsi que des actions dans le cadre du Festival des 3 Continents et le Festival du Cinéma Espagnol de Nantes.*

Pour les classes inscrites aux séances de cinéma du dispositif *Collège au cinéma* et souhaitant approfondir un aspect particulier du cinéma, le Département de Loire-Atlantique propose 13 ateliers encadrés par des professionnels qui abordent aussi bien l'analyse de films que la pratique des techniques cinématographiques.
Ces ateliers sont conçus pour expérimenter une notion particulière. Ils doivent s'inscrire dans une démarche régulière d'étude du cinéma au sein de la classe. Aussi, les intervenants s'appuient ou font des liens avec les films du dispositif *Collège au cinéma*.
Ces ateliers sont pris totalement en charge financièrement par le Conseil général de Loire-Atlantique.
En 2011-2012, 64 classes bénéficient d'un atelier cinéma ce qui permet de mener au moins un atelier cinéma dans 46 collèges de la Loire-Atlantique. Ils représentent 575 heures d'intervention de professionnels en temps scolaire.

**De nombreux ateliers thématiques**
– L'adaptation littéraire : envisager l'adaptation de textes littéraires comme l'une des sources d'inspiration majeures du cinéma et comparer deux pratiques distinctes : celle de lecteur et celle de spectateur.
– Un réalisateur, un point de vue : à chaque réalisateur, son propre regard. Le point de vue de l'auteur, sa manière de rythmer son film, le choix des cadres, la place laissée au son : tous ces éléments techniques traduisent l'intention du réalisateur, son point de vue. Il s'agit de développer un regard propre à chacun des élèves.
– Le reportage : travail sur le portrait : appréhender le reportage comme une forme particulière du film documentaire, qui nécessite une réflexion sur le sujet et les procédés visuels et sonores à mettre en œuvre pour traduire au mieux le regard sur le personnage filmé.
– Le cinéma d'animation : comprendre le fonctionnement du cinéma d'animation et son rôle dans l'invention du cinéma
– Notion de temps au cinéma : appréhender la construction d'un film du point de vue du temps, imaginer et créer une histoire à réaliser. Aborder le tournage et le montage pour donner un rythme et placer une histoire dans sa durée. Employer les différents moyens d'expression permettant de situer l'action dans le passé, le présent ou le futur.
– De l'argentique au numérique : appréhender le défilement des images 24 images/sec, comme un élément propre au mécanisme de projection, et du mouvement ainsi créé. Retrouver cette réalité, en créant des séquences sans caméra par le biais d'un travail graphique et artistique numérisé et des séquences utilisant les techniques et principes d'animation.
– Magie du cinéma : découvrir la mécanique du cinéma et de l'illusion cinématographique par le côté ludique des premiers effets spéciaux ; comprendre ainsi les bases du cinématographe et les phénomènes d'artifice. Comprendre et anticiper la structure d'un film.
– Du trucage aux effets spéciaux : donner aux élèves des notions d'analyse et d'esprit critique dans le cinéma, par la découverte des trucages, des effets spéciaux et la réalisation pratique. Donner le goût et l'envie de comprendre et de faire.
– La version originale : comparer la version doublée à la version originale d'un film étranger et analyser les différences, sont-elles insignifiantes ou modifient-elles notre perception du film ? L'atelier s'adresse plus particulièrement aux professeurs de langues : un exercice de doublage permettra aux élèves de pratiquer une langue étrangère, de s'enregistrer et de se réécouter.
– Le mixage : comprendre la bande-son d'un film comme un assemblage d'éléments disparates que l'on dose tel un cocktail, une partition.
– La musique de films : comprendre la musique de film comme un éclairage particulier d'une scène qui permet à l'auteur de s'adresser directement au spectateur, de diriger ses émotions en accord ou en contrepoint de celles des personnages.
– L'analyse filmique : décrire avec méthode et précision ce que l'on voit et entend dans un film (poser les bases de l'analyse filmique). Interpréter les signes donnés par le film suivant des axes définis, afin d'en proposer des interprétations (non pas dire la vérité du film, mais émettre des idées, engager une discussion sur certains éléments)
– Le cinéma est aussi une industrie : Des métiers du cinéma à la lecture de l'image

Le Conseil général de Loire-Atlantique

## Côtes d'Armor : construire *Collège au cinéma* avec les enseignants et l'implanter sur tout le territoire

*Porté par le Conseil général, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Inspection académique au sein d'un comité de pilotage qui réunit également l'association UFFEJ Bretagne et les salles de cinéma du département, le dispositif* Collège au cinéma *est implanté dans les Côtes d'Armor depuis plus de dix ans. Cette belle opération concerne désormais entre 4000 et 5000 élèves (dont la moitié en zone rurale), dans une quarantaine d'établissements scolaires, publics et privés.*

Sur un département comportant de nombreux collèges en zones rurales, éloignés parfois de la possibilité de s'ouvrir à une culture cinématographique en salle de cinéma, *Collège au cinéma* est un outil extraordinaire pour les collégiens, comme pour les enseignants.
Car pour « donner envie » aux collégiens, nous sommes convaincus qu'il faut aussi permettre aux enseignants de construire et de développer leur propre approche pédagogique du cinéma. De la découverte en salles de trois ou quatre films par an (travaillés ensuite en classe selon les enseignants et les matières) à l'élaboration de projets plus variés, exploitant les richesses pédagogiques et artistiques que permet ce dispositif sur le territoire, les possibilités sont nombreuses.
C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, en Côtes d'Armor, construire avec les enseignants un vrai partenariat permettant d'amener le cinéma partout sur le territoire. C'est le fruit du travail intéressant que réalise tout particulièrement l'UFFEJ Bretagne en proposant à une cinquantaine de professeurs trois jours de formation chaque année. Ces journées permettent de :
– procéder à **des analyses de film**, qui permettent aux enseignants de compléter les dossiers pédagogiques édités par le CNC
– construire **un véritable parcours autour du film**, avec des pistes d'exploitation pédagogique et la réalisation de différents supports de travail, comme par exemple un jeu de cartes pour expérimenter le montage en classe (films ***Les 400 coups*** de F. Truffaut en 2010 et ***Persepolis*** de M. Satrapi en 2009). En 2011, c'est un parcours et des travaux en ateliers autour des ***Glaneurs et la Glaneuse*** d'Agnès Varda qui sont proposés, avec des passerelles vers la littérature, les arts plastiques, la musique, le spectacle vivant ou la vidéo d'art.
– favoriser **des ouvertures artistiques et pédagogiques** par le biais d'ateliers et de jeux : loto sonore sur les genres au cinéma (2009), atelier pocket films (2009), atelier graph de lumière (2010), représentation de la pièce *Ubu Roi* par la Cie du Puits qui parle, en lien avec une critique des médias (2011).
*Collège au cinéma* doit aussi donner à voir directement le créateur du film lui-même. C'est tout le sens du travail que nous avons accompli en 2009 et 2010 avec le cinéaste d'animation rennais Bruno Collet. Les élèves du département ont ainsi pu découvrir en avant-programme ***Le jour de gloire***, sur la guerre 14-18, et ***Le petit Dragon***, film hommage à Bruce Lee – deux films qui ont obtenu un soutien à la création du Conseil général des Côtes d'Armor. Le réalisateur s'est ensuite déplacé dans quatre collèges, à la rencontre d'élèves qui ont découvert à travers lui un métier, une filière et une démarche artistique.
Le dispositif *Collège au cinéma* doit toutefois faire face à un contexte en très forte évolution. Le coût croissant des transports, la diffusion de plus en plus fréquente de films à l'intérieur de l'établissement, limitant l'accès aux connaissances et expériences des acteurs culturels des territoires, la difficulté des établissements scolaires, en terme de ressources humaines et de capacité à rendre prioritaires les projets culturels et artistiques, sont autant d'incertitudes qui pèsent sur un dispositif innovant, véritable ouverture de tous à la culture et moyen formidable de développement de l'esprit critique.
Innover, expérimenter de nouvelles formes d'accès aux œuvres cinématographiques, développer par de nouvelles pratiques la sensibilité artistique et culturelle des élèves et l'accès aux savoir-faire et aux techniques des métiers du cinéma sont autant de défis que chacun des partenaires – Éducation nationale, département, associations – devra relever à l'avenir pour assurer la pérennité de *Collège au cinéma*.

Le Conseil général des Côtes d'Armor

## Ardèche : un département pilote pour la programmation de documentaires dans *Collège au cinéma*

*Depuis 2009, le Conseil général de l'Ardèche a pris et mené à bien différentes initiatives visant à enrichir l'opération* Collège au cinéma *concernant pour le département 92 % des collèges, avec 50 % des collégiens. Ces actions culturelles et éducatives ont été menées conformément à cette possibilité d'initiative inscrite dans le Cahier des charges.*

La célébration des 20 ans de *Collège au cinéma* étendue sur six mois d'août 2009 à février 2010 en immersion dans les trois évènements cinématographiques du département. Ce fut à Lussas pendant les 21èmes Etats Généraux du Documentaire, puis à Aubenas pendant les 11èmes Rencontres des Cinémas d'Europe et enfin à Annonay dans le cadre du 27ème Festival International du Premier Film. A chaque action sa particularité : une journée d'éducation à l'image encadrée professionnellement pour des collégiennes et collégiens volontaires sur le thème du documentaire ; une table ronde sur les enjeux et les perspectives des dispositifs scolaires d'éducation à l'image et au cinéma ; et enfin, en point d'orgue, une rencontre entre 600 personnes pour la plupart collégiens, et le réalisateur Jean-Pierre Ameris, pour une journée exceptionnelle avec trois séquences de travail. Cette troisième journée d'action culturelle a été renouvelée en 2011 et le sera certainement en 2012.
Depuis septembre 2009, et en même temps que la célébration des 20 ans, a été lancé un appel à projet de création « vidéo 2' » auprès des collégiens. Cette action est permanente et a pour objectif de permettre aux élèves de donner leur point de vue, leurs sentiments sur le dispositif et le cinéma par l'intermédiaire d'une création vidéo d'une durée maximale de deux minutes.
Les premières vidéos sont en ligne sur le site du Conseil général de l'Ardèche : www.ardeche.fr, en rubrique Culture et Éducation.
Depuis Mai 2010, il a été initié des rencontres-visites avec les collèges. A partir de sept thèmes initiaux, puis libres, ont été organisées, en partenariat avec l'Inspection Académique, des rencontres in situ permettant au COPIL 07 de dialoguer avec les Chefs d'Etablissements et tous les professeurs engagés dans l'opération *Collège au cinéma*. Quatre rencontres ont permis déjà de faire le point avec 8 collèges sur les 36 concernés. Ces rencontres sont très fructueuses pour l'ensemble des partenaires et vont être reconduites.
En janvier 2011, une réponse favorable a été adressée par Monsieur le Ministre de la Culture au Conseil général de l'Ardèche pour introduire le genre documentaire dans la programmation annuelle de *Collège au cinéma*. C'est ainsi que le Département de l'Ardèche est cité dans la réponse ministérielle comme pouvant devenir département pilote pour la programmation de documentaires dans le cadre de *Collège au cinéma*.
En avril 2011, une première journée de rencontre a été organisée entre les professionnels du cinéma, de la médiation culturelle et de l'enseignement. Cette journée de réflexion a permis de faire le point sur les enjeux de l'éducation à l'image, notamment face aux nouveaux médias et aux nouveaux usages.
Il s'agissait également de susciter de nouvelles collaborations entre acteurs et de faciliter les croisements d'univers professionnels différents.

Le Conseil général d'Ardèche

## Essonne : une politique publique partenariale, de nombreuses actions d'accompagnement

*Mis en place en Essonne à la rentrée 1995, le dispositif concernait alors 2300 élèves et 10 salles. Chaque année il a progressé, tant sur les plans quantitatif que qualitatif et organisationnels. En 2011/12, il concerne 9218 collégiens, de 93 collèges (86 % des établissements publics et 30 % des établissements privés), et 335 enseignants. La coordination des 23 salles impliquées est assurée par l'association Cinessonne (réseau de 12 salles).*

1) une politique publique partenariale : un réseau d'acteurs engagés pour l'éducation à l'image.
Grâce au travail du comité de pilotage départemental, ce dispositif national d'éducation à l'image est devenu un cadre d'expérimentation et de développement de projets partenariaux, au point de constituer désormais un véritable réseau de politique publique porté par une vision commune de :
– l'importance de l'éducation artistique aux images, du partage du sensible et du développement du sens critique pour la construction de soi,
– la nécessité d'une politique publique et concertée sur ce champ, auprès des enseignants et des élèves.

Au-delà de la stricte mise en œuvre du dispositif, le travail en réseau stimule l'engagement de chacun des partenaires, et notamment au Conseil général qui va bien au-delà du simple financement de l'opération. Ainsi, l'engagement coordonné d'acteurs de nature différente (collectivités locales, établissements publics, scolaires, services déconcentrés de l'Etat, associations…) a permis le développement de nombreuses actions spécifiques innovantes, toutes en lien avec le territoire, ses partenaires et les objectifs de *Collège au cinéma*. S'appuyant sur les acteurs, leurs projets et leurs qualités propres, le dispositif s'est enrichi de synergies territoriales et culturelles qui, si elles sont reconnues et encouragées, peuvent nourrir l'engagement des enseignants, des chefs d'établissements, des salles de cinéma, des coordinateurs et des élus.

**Une plaquette d'information départementale *Collège au cinéma***
Chaque année, le Conseil général édite une plaquette de présentation du dispositif en Essonne : fonctionnement, spécificités, noms des interlocuteurs. On y trouve également « la carte collégiens au cinéma en Essonne » ouvrant droit à des tarifs négociés dans chacune des salles participantes.

**Cinessonne et le Festival du Cinéma Européen en Essonne**
CINESSONNE : le coordinateur départemental des 23 salles participant à *Collège au cinéma*, est aussi le partenaire culturel du dispositif. Il porte notamment, avec le soutien du Conseil général de l'Essonne, le Festival du Cinéma Européen en Essonne. Cette manifestation est un temps fort pour *Collège au cinéma* en Essonne, puisqu'elle offre chaque année de nombreuses actions pédagogiques et culturelles en direction du public scolaire
– Le prix collégien du court métrage : 3 classes de collège assistent à une journée entière de projection de courts métrages. Ils discutent en petits groupes et désignent les représentants qui vont délibérer ensemble. Cette journée est toujours l'occasion de rencontrer un cinéaste, de lui poser des questions et de se confronter à son travail.
– Des séances et ateliers spécialement mis en place pour les collégiens : le Conseil général finance la billetterie et les trans-

ports pour 900 élèves et leurs accompagnateurs qui peuvent alors se rendre sur une séance jeune public du catalogue. Il est notamment possible dans ce cadre d'assister au 4e film *Collège au cinéma* pour lequel un dossier pédagogique spécifique a été réalisé.
– Un séminaire départemental inter-degré « cinéma et éducation » explore chaque année un thème particulier en appui sur la projection d'un long métrage, son analyse critique et sa mise en perspective éducative et artistique par un professionnel du cinéma ou un universitaire ;
– Un stage de 4 jours au cours duquel les enseignants visionnent, avec le jury, tous les longs-métrages de la compétition du festival. Ils sont accompagnés par un professeur de cinéma et assistent aux débats et rencontres organisés par le Festival.

2) Un dispositif à la gestion exigeante qui dynamise le volontarisme des enseignants
Les enseignants sont le pivot des dispositifs d'éducation à l'image en temps scolaire. Leur engagement est essentiel, l'enjeu du dispositif est de le dynamiser et le nourrir.
Pour fonctionner, *Collège au cinéma* implique un investissement financier, humain, administratif et logistique très important. Il s'agit de proposer une organisation claire et lisible, pour faciliter l'engagement des enseignants et des chefs d'établissements sans lesquels le dispositif n'existerait pas.
Les partenaires du comité de pilotage s'engagent à garantir les piliers du dispositif en Essonne

– La gratuité : elle est effective grâce à la politique du Conseil général, qui rembourse les salles du nombre d'entrées, et subventionne les collèges qui ont des frais de transport. Pour traduire cette gratuité en fait, le Conseil général, à travers sa Direction de l'Éducation et des Collèges et sa Direction de la culture, déploie des efforts considérables en ressources humaines, ingénierie administrative et engagements financiers. Cet effort est possible grâce à une régulation des inscriptions à 4 classes par collège, 5 exceptionnellement. Les classes de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont invitées à s'y ajouter.
– La reconnaissance institutionnelle du travail pédagogique et la fluidité des démarches administratives qui existent grâce
• à la très forte implication de l'Inspection Académique qui accompagne les enseignants et les chefs d'établissements à chacune des étapes (inscription, suivi, évaluation et bilan) du dispositif dans les projets pédagogiques des établissements.
• à la très bonne coordination du travail au Rectorat entre la Délégation académique à l'Action culturelle (DAAC) et la DAFPA. Toutes les actions de formation du dispositif (préprojections, stages) sont inscrites au Plan Académique de Formation.
– La grande qualité et variété des formations proposées aux enseignants les invite à nourrir leur parcours individuel de spectateur autant qu'à étayer leur pédagogie du cinéma. Elles sont également un levier pour l'approfondissement et la poursuite du dispositif chaque année.
– Une bonne coordination des séances et une collaboration avec la salle de proximité : la coordination départementale organise plus de 350 séances par an dans 23 salles. La garantie que les séances puissent être adaptées, déplacées ou reconduites en cas de problème permet de construire une relation de confiance entre les salles de cinéma et les établissements scolaires. Le dialogue qui se noue permet souvent le développement d'initiatives locales variées.
– Le développement de ressources et de projets complémentaires : grâce aux dispositifs des classes à PAC, ateliers artistiques et de l'accompagnement éducatif, il est possible de construire des actions d'éducation artistique et culturelle au sein des établissements en appui sur *Collège au cinéma*. Ces actions peuvent être initiées par des enseignants ou être proposées par le Comité de pilotage, elles prennent toujours la forme d'actions partenariales (ex : résidence de cinéaste dans un collège et une salle de cinéma, classe à PAC de programmation de courts métrages, …).

**En Aparté et projet autour de l'audiodescription**
En 2010-2011, trois classes de trois collèges de l'Essonne ont écrit et enregistré les audiodescriptions de trois courts métrages, permettant ainsi à des spectateurs déficients visuels de suivre le film grâce à des commentaires audio complémentaires de la bande son. Véritable exercice de réflexion autour du sens des images et des mots, ces ateliers ont également permis aux élèves de se poser des questions de cinéma tout en faisant évoluer leur perception du handicap. La restitution de ce travail s'est faite en salle de cinéma, avec un public mixte et chacun des participants a pu recevoir un DVD du travail mené. L'association a également conduit des ateliers plus légers de sensibilisation à l'audiodescription dans plusieurs autres collèges.
Pour ce travail, l'association En Aparté est soutenue par une aide aux projets cinéma et reçoit des financements du Rectorat

**La Numériclé 91**
Dans le cadre du développement prochain des environnements numériques de travail, le Conseil général de l'Essonne distribue, lors de chaque rentrée scolaire, à tous les élèves de 6e, la Numériclé 91 qui organise et met à disposition de la communauté éducative, de nombreuses ressources pédagogiques et artistiques autour de *Collège au cinéma* : dossiers pédagogiques du CNC, les fiches films et cartographie des salles de cinéma. Les mises à jour régulières des ressources sont disponibles sur www.numericle91.org

Le Conseil général de l'Essonne

## Nièvre : des ateliers pour accompagner le dispositif

*Mis en place en 1994-1995,* Collège au cinéma *est organisé dans le département de la Nièvre par deux acteurs partenaires : l'association Sceni Qua Non qui coordonne l'action cinéma (communication avec les cinémas, choix des films, organisation des séances de projection, ateliers) et l'Inspection académique qui coordonne le travail des collèges autour des films (communication avec les collèges, choix des films, formation, documents pédagogiques remis par le CNC).*

Le Conseil général accompagne également la mise en œuvre de l'opération sur le terrain, par le financement du coût des entrées des élèves dans les salles de cinéma, de certaines actions culturelles et pédagogiques ainsi que du transport des collégiens vers les salles de cinéma, dans un souci d'aménagement du territoire.
Sur le Département de la Nièvre, en 2011, le dispositif tend à développer une dimension pratique complémentaire des projections. Les collèges sont ainsi invités à mettre en place des ateliers permettant de mettre en œuvre les objectifs définis dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement. Ces multiples initiatives profitent au dispositif dans le sens où elles permettent aux élèves, de manière transversale, de diversifier leur approche et leurs connaissances du cinéma.
Une convention tripartite a été rédigée entre l'Inspection Académique, le Conseil Général et Sceni Qua Non afin de coordonner au mieux ce dispositif. Ainsi, régulièrement les partenaires se réunissent en groupes de travail pour définir de nouveaux projets, des critères d'évaluation du dispositif et en fin d'année faire un bilan et parler des perspectives futures. Le Conseil Général, qui finance les ateliers cinéma, a un rôle très important puisqu'il apporte une grande aide en conseils, en organisation et en financements.

En 2011, plusieurs ateliers ont eu lieu dans différents collèges :
– **Un atelier d'initiation au cinéma d'animation**, qui avait pour objectif d'introduire le cinéma d'animation par le biais de plusieurs actions : la sensibilisation au principe de l'image par image par le biais de la manipulation de jeux optiques ; l'initiation à différentes techniques de cinéma d'animation (papier découpé, pixilation, objets, sable, pâte à modeler…) par le biais de la réalisation de mini-séquences autour d'un thème ; le Visionnement des mini-séquences en fin d'atelier.
– **Un atelier d'analyse de l'image**, des médias et de l'information qui avait pour objectif principal de développer chez les élèves une capacité de jugement à l'égard des médias du quotidien.
– **Un atelier d'expérience de réalisation et de montage**, dont l'objectif était d'imaginer, de filmer et de monter un plan manquant dans une séquence de film.
– **Un atelier d'expérience de post-synchronisation** de séquence, dont l'objectif était de reconstituer la bande son d'un film par l'implication des publics dans l'enregistrement et la synchronisation instantanée des quatre pistes sons d'une séquence originale de quatre minutes.

Pour l'année scolaire 2011-2012, l'idée est d'élaborer avec les professeurs référents, en se basant sur leurs volontés et leurs propositions, des ateliers cinématographiques.
Pour cette même année, notons également un projet, avec l'aide du Conseil Général, dont l'objectif est de travailler sur le rapport entre la musique et l'image en réalisant un ciné concert piano et chœur d'enfants sur le film ***Oliver Twist*** de Frank Lloyd. Cela en créant une passerelle pluridisciplinaire avec les autres matières enseignées, ainsi qu'avec le dispositif *Collège au cinéma*. L'idée est donc de coordonner les différentes chorales des collèges de la Nièvre, et de créer un projet qui puisse s'exporter dans d'autres académies en France.

Le Conseil général de la Nièvre (Association Scéni Qua non)

## Seine-Saint-Denis : un dispositif adapté, un accompagnement pédagogique de qualité

Collège au cinéma *en Seine-Saint-Denis est un dispositif d'éducation à l'image initié par le Département de la Seine-Saint-Denis, coordonné par Cinémas 93, en partenariat avec le CNC, la DRAC Ile-de-France, l'Inspection Académique de la Seine Saint Denis et le Rectorat de Créteil. Cinémas 93, assure également sa mise en œuvre et travaille, avec le comité de pilotage départemental, aux évolutions et améliorations du programme.*

Le dispositif a été mis en place en Seine-Saint-Denis en 1999 en tenant compte de la spécificité du département. L'accent a dès le départ été mis sur l'encadrement pédagogique (formations, interventions en classe, accompagnement pédagogique, …) et sur la programmation d'un quatrième film départemental (pour lequel Cinémas 93 crée le matériel pédagogique), soit un documentaire, soit un programme de court-métrage (genres particulièrement mis en valeur sur le territoire).
Afin de rationaliser le catalogue des films proposés par le CNC, *Collège au cinéma* en Seine-Saint-Denis fait le choix, par le biais d'une approche thématique, d'une programmation cohérente mais représentative d'une diversité de styles, de genres, d'époques et de points de vue. Ainsi, pour l'année 2011-2012, le thème « Un air de famille » propose aux élèves de découvrir ***Les 400 Coups*** de François Truffaut, ***Fantastic Mr Fox*** de Wes Anderson, ***La Pivellina*** de Tizza Covi et Rainer Frimmel, et ***Le Grand voyage*** d'Ismaël Ferroukhi.

Depuis 2008-2009, deux formules sont proposées :
– *Collège au cinéma Découverte*, qui constitue une initiation au cinéma et permet d'amorcer un travail de partenariat avec la salle de cinéma
– *Collège au cinéma Parcours*, qui s'adresse aux enseignants souhaitant mettre en œuvre un projet plus approfondi sur le cinéma en s'inscrivant dans une thématique déterminée et en bénéficiant d'un cinquième film et d'une dizaine d'heures d'ateliers/rencontres.

Grâce aux projections dans les 22 salles de cinéma publiques du département, environ 6200 élèves assistent à 4 projections en salles
Les élèves reçoivent un flyer qui présente le programme de l'année, ainsi qu'une carte individuelle, dans le but de les inciter à fréquenter le cinéma de manière autonome.
Un carnet de bord de l'enseignant et des responsables des cinémas est un outil pédagogique, pensé comme un guide. Il aide les professeurs à conduire et évaluer leur projet Cinéma. Il favorise la réflexion sur les enjeux du dispositif et les compétences à développer. Il sert de base à l'élaboration des bilans. Le site de Cinémas 93 est aussi une ressource en matière d'informations et de prolongements pédagogiques.

**L'accompagnement pédagogique**
Dès sa mise en place en Seine-Saint-Denis, le Département a souhaité mettre l'accent sur l'accompagnement pédagogique. L'implication des animateurs jeune public des salles est fondamentale. Ces derniers accompagnent le dispositif dans les salles (relations avec les enseignants et les élèves, présentation des films, débats à l'issue des séances).
Par ailleurs, l'équipe des actions éducatives de Cinémas 93 est plus particulièrement impliquée dans la réflexion et l'encadrement pédagogique du dispositif : interventions en classe sur les films, sur des thématiques et sur des notions essentielles de lecture des images. L'équipe de Cinémas 93 reçoit le soutien de l'Éducation Nationale par la présence d'un professeur relais.
Des rencontres avec des artistes et professionnels sont organisées dans les cinémas et dans les classes, notamment en lien avec le secteur Aide au Film Court de Cinémas 93 qui permet la venue de nombreux cinéastes en classe et dans les salles.
La fréquentation des festivals de cinéma du département fait désormais partie des propositions d'activités. Des journées immersion dans les festivals ont lieu pour environ 5 à 8 classes.
Par ailleurs, les Questions de cinéma, rendez-vous trimestriel de Cinémas 93, proposent de rassembler enseignants, parents et professionnels de l'enfance autour de débats et de projections.

Association Cinémas 93

# Les Films

## Les films *Collège au cinéma*

Les films constituent le cœur du dispositif. Si leur choix obéit à certaines règles définies par le cahier des charges, il est aussi tributaire d'un certain nombre de contraintes qu'il paraît opportun d'expliquer ; la publication des nouveaux titres suscite chaque année son lot de louanges, de critiques et d'interrogations.

## Quels types de films pour le dispositif ?

Le cahier des charges indique que les films sont sélectionnés en fonction de trois critères : des *« films de patrimoine reconnus comme des classiques du cinéma »* ; des *« films présentant, outre leur intérêt cinématographique, une ouverture vers d'autres cultures »* ; des « *films montrant la diversité des styles, des genres et des cinématographies nationales* », l'accent étant mis sur le fait que les « *films provenant de cinématographies étrangères sont présentés aux élèves en version originale sous-titrée* ».

Concrètement, *Collège au cinéma* vise à montrer aux élèves des œuvres souvent classées art et essai que leurs pratiques actuelles n'incitent pas à aller voir. Il vise aussi à leur faire prendre conscience que le cinéma est un continent immense dont certaines *terra incognita* méritent d'être explorées. Il vise enfin à susciter leur curiosité et leur envie de découvrir la richesse et la diversité de la création cinématographique.

Enfin, le CNC veille à ce que la liste nationale offre un nombre significatif de films français et francophones, de films européens, de films issus des cinématographies dites « peu diffusées » originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud… et, bien entendu, des Etats-Unis mais dans des proportions inférieures à celles que les productions américaines occupent sur les écrans.

## Le problème de la V.O

Depuis le début de l'opération, le choix de la version originale sous-titrée pose visiblement des problèmes de compréhension à certains enfants, en particulier à des élèves de 6ème et de 5ème qui connaissent des difficultés de lecture. Plusieurs raisons incitent pourtant à privilégier la diffusion des films du dispositif dans leur langue d'origine. S'agissant d'éducation artistique, le premier argument que l'on peut avancer est le respect de l'intégrité de l'œuvre, langage et sons, constituant un aspect essentiel de la création. Outre le souhait récurrent des professeurs de langues de pouvoir bénéficier de films en VO, on notera que pour beaucoup d'élèves, *Collège au cinéma* constitue l'une des seules occasions d'assister à la projection de films en version originale. Il conviendrait de ne pas poser la VOST comme un problème mais plutôt comme une chance pour les enfants qu'elle incite à adopter une attitude active par rapport aux images sous-titrées. Ne pas entendre une langue oblige en effet le spectateur à regarder plus attentivement les images pour en comprendre le sens. C'est également une manière de découvrir et de se familiariser avec une autre culture.

## Qui choisit les films ?

Les films sont choisis après la consultation d'une instance nationale de concertation dont les membres sont nommés pour trois ans, renouvelables par le président du CNC. La nouvelle instance *Collège* qui siégera d'octobre 2011 à septembre 2014 est composée de 22 membres (22 titulaires et 22 suppléants) répartis en cinq collèges : représentants institutionnels, représentants d'organismes professionnels d'exploitants et de distributeurs, représentants des auteurs, représentants des partenaires du terrain, experts et représentants des deux autres dispositifs : *Ecole et cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma*.

## Comment travaille l'instance nationale de concertation ?

Les membres de l'instance nationale travaillent à partir de deux listes de films. La première est constituée des propositions faites par les distributeurs. La seconde liste rassemble les propositions des membres de l'instance nationale.

À ce corpus, le CNC joint, pour l'information des membres de l'instance, la liste des films qui ont bénéficié d'aides publiques : films de patrimoine, aides aux cinématographies peu diffusées, aides à la distribution de films jeune public, copies ADRC… ainsi que la liste des titres qui ont été présélectionnés mais non choisis l'année précédente.

L'ensemble de ces propositions peut représenter jusqu'à 200 titres - 206 titres en 2011 dont 81 proposés par les membres de l'instance - pour 8 à 9 nouveaux titres entrant chaque année.

Lors d'une première réunion, en début d'année, les membres effectuent un premier choix parmi ces films en tenant compte des priorités énoncées à chaque session par le CNC. Par exemple, le renforcement d'une cinématographie ou d'un genre peu représentés.

Pour faciliter le travail des membres, les films présélectionnés retenus sont regroupés suivant leurs origines géographiques en 4 grandes catégories (films français, films européens, films américains, films des cinématographies peu diffusées) à l'intérieur desquelles on retrouve films de fiction, d'animation, films documentaires ou programmes de courts métrages.

À l'issue de cette réunion, le CNC examine concrètement le statut de chacun des films « présélectionnés » afin de s'assurer de leur disponibilité effective. Il vérifie ainsi la validité des droits ou la disponibilité du matériel de tirage en 35 mm ou en numérique.

Par ailleurs, le CNC fait circuler des DVD et organise des projections à l'intention des membres de l'instance. Il est en effet important que les choix soient validés par le plus grand nombre de membres de l'instance. La projection d'un film « ancien » permet souvent de réactiver le souvenir, bon ou mauvais, qu'on en avait. Enfin, le CNC veille à ne présenter aucune œuvre faisant l'objet d'une interdiction de la part de la commission de classification des œuvres cinématographiques, certains films de qualité abordant des sujets jugés « sensibles » dans le cadre scolaire telles que la sexualité, la violence, la religion ou la mort... font systématiquement l'objet d'une projection et d'un débat qui permettent à chacun d'exprimer son point de vue et d'anticiper les réactions d'enseignants ou de parents d'élèves.

Lors d'une seconde réunion, généralement en juin, les membres de l'instance arrêtent leurs choix définitifs. Ils précisent également à quels élèves (6ème et 5ème ou 4ème et 3ème) s'adressent les films. Enfin, pour expliquer leur choix, les membres rédigent un texte qui met l'accent sur les qualités intrinsèques et pédagogiques des œuvres retenues.

À l'automne, la liste est présentée pour validation au Président du CNC.

## Comment travailler sur les films en classe ?

La diffusion de films ou d'extraits de films en classe, indispensable pour approfondir la connaissance des œuvres inscrites dans les différents dispositifs d'éducation au cinéma, ne pouvait se faire qu'à travers l'acquisition auprès de sociétés spécialisées de DVD dont les droits de consultation limités à un groupe restreint avaient été préalablement acquis pour cet usage. Depuis la loi du 1er Aout 2006, qui a modifié les articles L 122-5 et L 211-3 du code de la propriété littéraire et artistique, il existe une « exception pédagogique » qui permet, en contrepartie d'une rémunération versée annuellement par le ministère de l'Éducation nationale, de diffuser des extraits d'œuvres dans le cadre d'un enseignement. Un accord signé le 4 décembre 2010, entre le ministère de l'Éducation nationale et la PROCIREP, représentante de l'ensemble des ayants droit des œuvres audiovisuelles et cinématographiques, précise l'utilisation de ces œuvres.
Dans ce cadre, les enseignants peuvent désormais, d'une part, montrer des extraits (dont la longueur est fixée à six minutes et ne peut excéder le dixième de la durée totale de l'œuvre, ou en cas de plusieurs extraits 15% de la durée totale) dès lors que cette œuvre a été acquise régulièrement et, d'autre part, dans le cas de l'accord précité, montrer une œuvre dans son intégralité dès lors que celle-ci est diffusée par un service en mode hertzien analogique ou numérique non payant. Cet accord concerne uniquement les établissements scolaires et universitaires et s'applique à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.

Dans le cadre de l'application de la législation et des différents accords contractuels, une œuvre cinématographique ou audiovisuelle ne peut donc être projetée en classe ou dans un établissement d'enseignement que sous certaines conditions strictement définies :
• Si l'œuvre est empruntée au Centre de documentation de l'établissement, elle doit avoir été préalablement acquise avec droits de consultation. Elle peut être projetée dans son intégralité mais exclusivement à des fins d'illustration pédagogique (et non dans un cadre récréatif et ludique).
• Si l'œuvre est empruntée au CDDP, un accord établi entre le Ministère de l'Éducation nationale et le diffuseur permet « une emprise territoriale » c'est-à-dire que les droits sont élargis aux établissements d'enseignement de l'académie dudit CDDP. L'œuvre peut alors être projetée dans son intégralité.
• Si le DVD a été acquis ou loué par l'enseignant pour son usage privé, en aucun cas elle ne peut être projetée dans son intégralité. En revanche, il peut montrer des extraits dans le cadre de l'exception pédagogique ci-dessus précisée.
• Si l'œuvre provient d'une captation à l'occasion d'une diffusion par un service de communication audiovisuelle hertzien non payant, elle peut être diffusée dans son intégralité exclusivement pour une utilisation pédagogique et non récréative.

## Les huit nouveaux films 2012-2013

**Alamar** de Pedro Gonzalez-Rubio 2010 (Mexique), **Pour un instant la liberté** de Arash T. Riahi 2007 (Iran), **Le Gamin au vélo** de Jean Pierre et Luc Dardenne 2011 (Belgique), **Les rêves dansants, sur les pas de Pina Bausch** de Anne Linsel et de Rainer Hoffmann 2010 (Allemagne), **Benda Bilili** de Renaud Barret et Florent de la Tullaye 2010, **Tomboy** de Céline Sciamma 2011 (France), **Les Vikings** de Richard Fleischer 1958 et **Duel** de Steven Spielberg 1971 (USA).

# 60 films et programmes de courts métrages

| Titre du film | Réalisateur | Nationalité du réalisateur | Année |
|---|---|---|---|
| **Abouna** (6/5ème) | Haroun MAHAMAT SALEH | Tchad | 2002 |
| **Ami retrouvé** (L') 4/3ème) | Jerry SCHATZBERG | USA | 1988 |
| **Apprentis** (Les) (4/3ème) | Pierre SALVADORI | France | 1995 |
| **Apprenti** (L') (4/3ème) | Samuel COLLARDEY | France | 2008 |
| **Argent de la vieille** (6/5ème) | Luigi COMENCINI | Italie | 1972 |
| **Au revoir les enfants** | Louis MALLE | France | 1987 |
| **Bal des vampires** (Le) (6/5ème) | Roman POLANSKI | GB | 1967 |
| **Bashu, le petit étranger** (6/5ème) | Bahram BEIZAI | Iran | 1985 |
| **Brendan et le secret de Kells** (6/5ème) | Tomm MOORE | Irlande | 2008 |
| **Cameraman** (Le) | Buster KEATON | USA | 1928 |
| **Chantons sous la pluie** | Stanley DONEN et Gene KELLY | USA | 1952 |
| **Citronniers** (Les) 4/3ème | Eran RIKLIS | Israël | 2008 |
| **Courts de cinéma** (Prog CM 4/3ème) | * | - | - |
| **Imaginaire en courts** (Prog CM 4/3ème) | ** | - | - |
| **Cria Cuervos** (4/3ème) | Carlos SAURA | Espagne | 1976 |
| **Dans les cordes** (4/3ème) | Magaly RICHARD-SERRANO | France | 2006 |
| **En matières d'animation** (Prog CM 6/5ème) | *** | - | - |
| **Enfance nue** (L') (4/3ème) | Maurice PIALAT | France | 1968 |
| **Enfant noir** (L') (6/5ème) | Laurent CHEVALLIER | France | 1994 |
| **Enfant sauvage** (L') | François TRUFFAUT | France | 1969 |
| **Fantastic M. Fox** (6/5ème) | Wes ANDERSON | USA | 2009 |
| **Fenêtre sur cour** (6/5ème) | Alfred HITCHCOCK | USA | 1954 |
| **Flèche brisée** (La) (6/5ème) | Daves DELMER | USA | 1950 |
| **Glaneurs et la glaneuse** (Les) (6/5ème) | Agnès VARDA | France | 1999 |
| **Grand voyage** (Le) (6/5ème) | Ismaël FERROUKHI | France | 2004 |
| **Gremlins** (6/5ème) | Joe DANTE | USA | 1984 |
| **Ile de Black Mor** (L') (6/5ème) | Jean François LAGUIONIE | France | 2003 |
| **Joue là comme Beckham** (6/5ème) | Gurinder CHADHA | GB | 2002 |
| **Kamchatka** (4/3ème) | Marcelo PINEYRO | Argentine | 2002 |
| **Kes** (6/5ème) | Ken LOACH | GB | 1969 |
| **Libéro** (4/3ème) | Kim ROSSI STUART | Italie | 2006 |
| **Looking for Eric** (4/3ème) | Ken LOACH | GB | 2008 |
| **Mes petites amoureuses** (4/3ème) | Jean EUSTACHE | France | 1974 |
| **Mon ami Machuca** (4/3ème) | Andres WOOD | Chili | 2003 |
| **Mon Oncle** | Jacques TATI | France | 1958 |
| **Mort aux trousses** (La) | Alfred HITCHCOCK | USA | 1959 |
| **Muksin** (6/5ème) | Yasmin AHMAD | Malaisie | 2007 |
| **Mystère de la chambre jaune** (Le) | Bruno PODALYDES | France | 2002 |
| **Osama** (4/3ème) | Sedigh BARMAK | Afghanistan | 2003 |
| **Persepolis** (4/3ème) | Marjane SATRAPI, Vincent PARONNAUD | France | 2007 |
| **Petit criminel** (Le) (6/5ème) | Jacques DOILLON | France | 1990 |
| **Petits frères** | Jacques DOILLON | France | 1998 |
| **Pivellina** (La) (6/5ème) | Tissa COVI et Rainer FRIMMEL | Italie | 2009 |
| **Princesse Mononoké** (6/5ème) | Hayao MIYAZAKI | Japon | 1997 |
| **Promesses** | C. BOLADO, B.Z. GOLDBERG, J. SHAPIRO | USA | 2001 |
| **400 coups** (Les) | François TRUFFAUT | France | 1959 |
| **Raisins de la colère** (Les) (4/3ème) | John FORD | USA | 1940 |
| **Ridicule** (4/3ème) | Patrice LECONTE | France | 1995 |
| **Rue cases-nègres** (6/5ème) | Euzhan PALCY | France | 1983 |
| **Rumba** (6/5ème) | Dominique ABEL, Fiona GORDON,Bruno ROMY | Belgique | 2008 |
| **Sa majesté des mouches** (4/3ème) | Peter BROOK | GB | 1963 |
| **Sacré Graal** (6/5ème) | Terry JONES et Terry GILLIAM | GB | 1975 |
| **Stella** (6/5ème) | Sylvie VERHEYDE | France | 2007 |
| **Temps modernes** (Les) | Charles CHAPLIN | USA | 1936 |
| **Tex Avery Follies** | Tex AVERY | USA | 1964 |
| **This is England** (4/3ème) | Shane MEADOWS | GB | 2006 |
| **Tombeau des lucioles** (Le) (4/3ème) | Isao TAKAHATA | Japon | 1988 |
| **Une vie toute neuve** (4/3ème) | Ounie LECOMTE | Corée | 2008 |
| **Visite de la fanfare** (La) (4/3ème) | Eran KOLIRIN | Israël | 2007 |
| **Zéro de conduite** (6/5ème) | Jean VIGO | France | 1933 |

* **Courts de cinéma** : **Les astres** de Laurent Firode, **Copy Shop** de Virgil Wildrich, **Solène change de tête** de Caroline Vignal, **Walking on the wild side** de Dominique Abel et Fiona Gordon, **À tes amours** d'Olivier Peyon.
** **Imaginaire en courts** : **Carlitopolis** de Luis Nieto, **Émilie Muller** de Yvon Marciano, **La leçon de natation** de Danny De Vent, **La lettre** de Michel Gondry, **En chemin** de Mikhaïl Kobakhidze et **Stretching** de François Vogel
*** **En matière d'animation** : **Harvie Krumpet** de Adam Elliot, **Father and Daughter** de Michael Dudok de Wit, **Le Portefeuille** de Vincent Bierrewaerts, **Histoire tragique avec fin heureuse** de Régine Pessoa, **Un jour un homme acheta une maison** de Pjotr Sapegin, **Un premier dimanche d'août** de Florence Miailhe.

# Composition de l'instance nationale *Collège au cinéma*

### Représentants institutionnels

• Un représentant de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère chargé de l'éducation nationale.
• Un représentant de l'Inspection générale du ministère chargé de l'éducation nationale
• Un représentant du département de l'éducation et du développement artistique et culturel (SCPCI) du ministère chargé de la culture.
• Un représentant des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du ministère chargé de la culture.
• Un représentant de l'Association des départements de France.
• Un représentant du SCEREN – CNDP.

### Représentant des auteurs

• Un représentant des auteurs – réalisateurs d'œuvres cinématographiques désigné par les organismes représentatifs des auteurs.

### Représentants des organismes professionnels

• Un représentant de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF).
• Un représentant de l'Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE).
• Un représentant du Groupement national des cinémas de recherche (GNCR).
• Un représentant des distributeurs de films.

### Représentants des partenaires du terrain

• Un représentant des Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel.
• Six représentants des Coordinations départementales d'exploitants.
• Un enseignant impliqué dans l'opération.

### Experts et représentants d'un autre dispositif

• Un représentant de la Commission nationale *Lycéens et apprentis au cinéma*.
• Un représentant de la Commission nationale *Ecole et cinéma*.
• Une personnalité, compétente dans l'éducation à l'image.

# Les Outils et les Ressources

## *Collège au cinéma*

### De nombreux outils au service de la pédagogie

*« Même s'il propose des « pistes de travail », le livret d'accompagnement n'a pas pour but de se substituer à l'enseignant. Ce n'est pas en lui-même un dossier purement pédagogique, ni un manuel proposant des solutions toutes faites. C'est un document et un outil au service de l'enseignant destiné à lui permettre d'établir sa propre pédagogie en fonction de la connaissance qu'il a de ses élèves et qu'il est seul à posséder, de ses intérêts et orientations personnelles et des objectifs qu'il s'est assigné ».*

Joël Magny, définit ainsi la nature des livrets maîtres *Collège au cinéma* – plus de 170 titres à ce jour – dont il assure actuellement au côté de Michel Cyprien, la direction de rédaction.

### Les livrets d'accompagnement un outil, au service de l'enseignant

Depuis leur création, en 1989, ces livrets ont beaucoup évolué. Aujourd'hui, ils se divisent en trois parties bien distinctes et aisément repérables : L'Avant-film, Le Film, Autour du film.

*L'Avant film.* Avant d'apparaître à l'écran, le film est encore un objet virtuel que ce soit pour ses créateurs - qui l'imaginent et le concrétisent - ou pour les spectateurs qui envisagent de le voir. Dans cette partie, il s'agit de mettre à disposition du lecteur des éléments pédagogiques sur le projet du réalisateur, le film, ses conditions de production et de fabrication. Depuis 2010, une nouvelle rubrique est consacrée à l'affiche du film.

*Le Film.* Il ne s'agit plus ici d'expliquer le processus de fabrication mais l'organisation interne du film et ce qui en découle : analyse du scénario, découpage séquentiel, analyse d'une séquence, personnages, mise en scène et signification, … Dans cette partie, les rédacteurs ont développé des considérations sur le son, souvent limitées à la musique. Si la bande-son se subdivise encore en dialogues, musiques et bruits *« les interactions sont de plus en plus nombreuses et les trois se réunissent souvent en un ensemble sonore qui forme une seule bande-sonore, une seule "musique" »*.

*Autour du film.* Cette dernière partie propose des informations complémentaires sur et à propos du film : bibliographie, critiques, sites internet, contexte historique…

Enfin, les pistes de travail, qui ponctuent les chapitres, doivent être considérées comme un matériel didactique complémentaire des livrets maîtres et des rubriques internet : un outil supplémentaire destiné à nourrir l'intervention de l'enseignant.

**Des prolongements sur le net.** En complément des livrets, le site Image **www.site-image.eu** propose depuis l'année scolaire 2009-2010 des vidéos sur les films du dispositif. Accessibles à tous, certaines sont consacrées à l'analyse de la séquence figurant dans le dossier et dans la fiche élève, d'autres complètent par l'image les rubriques du livret ou insistent sur un aspect particulier du film, de l'œuvre ou de sa place dans l'histoire du cinéma. Un pictogramme signale dans les livrets l'existence d'un lien avec le site.
**www.cnc.fr**, dans sa rubrique éducation à l'image, propose notamment depuis 2009 les dossiers pédagogiques des trois dispositifs en téléchargement.

**L'affiche du film**. Depuis 2005, les livrets maîtres sont accompagnés de l'affiche que de nombreux enseignants utilisent pour aborder le film de manière ludique. Cette dernière permet en effet d'appréhender certains aspects de l'histoire de l'art en général et du cinéma en particulier, tant l'affiche, objet de promotion, concentre d'informations. Les élèves sont ainsi invités à découvrir ses multiples aspects : techniques et stylistiques, éléments privilégiés ou occultés, contexte historique, stratégie de lancement d'un film...

**La fiche élève.** Passant d'un recto-verso à un quatre pages, la nouvelle fiche élève réalisée en 2011-2012 conserve les photogrammes de l'analyse de séquence et les informations essentielles sur le film de l'ancienne fiche, mais propose désormais aux collégiens une reproduction de l'affiche ainsi que des jeux ou des exercices pour mieux appréhender le film.

**Un site dédié : Le site Image www.site-image.eu**. Conçu avec le soutien du CNC en 1999, le site Image est devenu, au fil des ans, le portail de référence des dispositifs nationaux d'éducation au cinéma : *Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma* et *Passeurs d'Images*. Avec plus de 300 films, 250 auteurs présentés et de nombreux extraits des films, il offre les bases d'une culture cinématographique. Dans sa nouvelle version inaugurée en 2011, le site propose un éditorial et un focus mensuels sur l'actualité et les acteurs de l'éducation au cinéma, ainsi que de nombreuses rubriques et liens vers des sites spécialisés : fiches

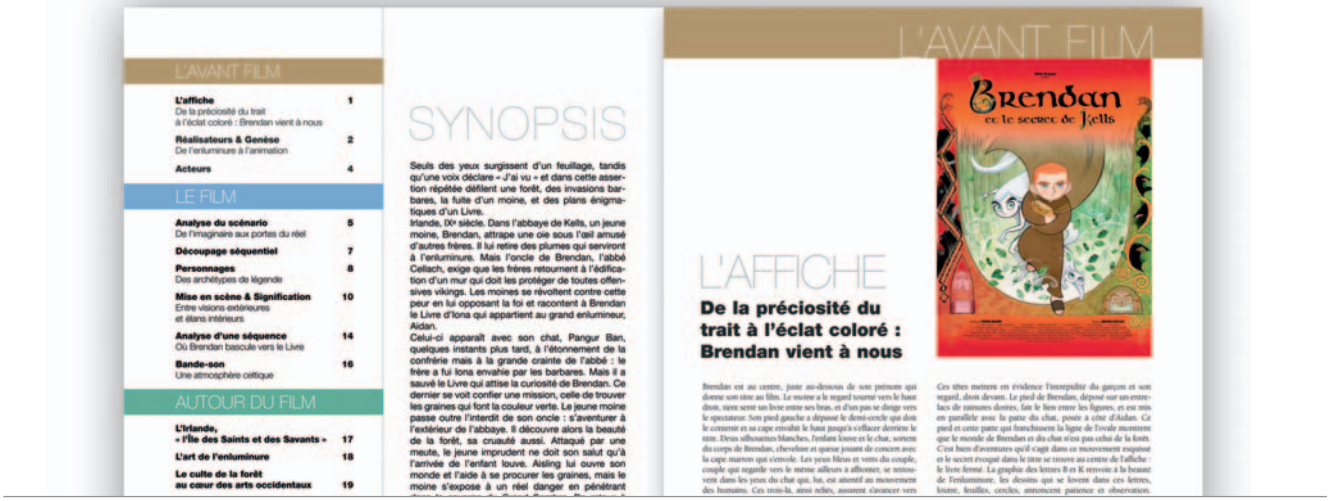
L'AVANT FILM

L'affiche 1
De la préciosité du trait à l'éclat coloré : Brendan vient à nous
Réalisateurs & Genèse 2
De l'enluminure à l'animation
Acteurs 4

LE FILM

Analyse du scénario 5
De l'imaginaire aux portes du réel
Découpage séquentiel 7
Personnages 8
Des archétypes de légende
Mise en scène & Signification 10
Entre visions extérieures et élans intérieurs
Analyse d'une séquence 14
Où Brendan bascule vers le Livre
Bande-son 16
Une atmosphère celtique

AUTOUR DU FILM

L'Irlande, « l'Île des Saints et des Savants » 17
L'art de l'enluminure 18
Le culte de la forêt au cœur des arts occidentaux 19

SYNOPSIS

Seuls des yeux surgissent d'un feuillage, tandis qu'une voix déclare « J'ai vu » et dans cette assertion répétée défilent une forêt, des invasions barbares, la fuite d'un moine, et des plans énigmatiques d'un Livre.
Irlande, IXe siècle. Dans l'abbaye de Kells, un jeune moine, Brendan, attrape une oie sous l'œil amusé d'autres frères. Il lui retire des plumes qui serviront à l'enluminure. Mais l'oncle de Brendan, l'abbé Cellach, exige que les frères retournent à l'édification d'un mur qui doit les protéger de toutes offensives vikings. Les moines se révoltent contre cette peur en lui opposant la foi et racontent à Brendan le Livre d'Iona qui appartient au grand enlumineur, Aidan.
Celui-ci apparaît avec son chat, Pangur Ban, quelques instants plus tard, à l'étonnement de la confrérie mais à la grande crainte de l'abbé : le frère a lui Iona envahie par les barbares. Mais il a sauvé le Livre qui attise la curiosité de Brendan. Ce dernier se voit confier une mission, celle de trouver les graines qui font la couleur verte. Le jeune moine passe outre l'interdit de son oncle : s'aventurer à l'extérieur de l'abbaye. Il découvre alors la beauté de la forêt, sa cruauté aussi. Attaqué par une meute, le jeune imprudent ne doit son salut qu'à l'arrivée de l'enfant louve. Aisling lui ouvre son monde et l'aide à se procurer les graines, mais le moine s'expose à un réel danger en pénétrant

L'AVANT FILM




L'AFFICHE

**De la préciosité du trait à l'éclat coloré : Brendan vient à nous**

sur les films et les réalisateurs, glossaire animé, comptes-rendus d'expériences autour des films…
Par ailleurs, il peut toujours être intéressant de consulter les sites dédiés aux deux autres dispositifs :

**Le site du dispositif *École et cinéma* www.enfants-de-cinéma.com :** site de référence du dispositif *École et cinéma*. Animé par l'association *Les enfants de cinéma*, il est un espace d'échange et de débats, un centre de ressources virtuel sur les films et la pédagogie du cinéma

**Les sites des acteurs de l'éducation au cinéma**, en particulier les sites des pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel, peuvent être utilement consultés.
**www.collegeaucinema37.com** : comptes-rendus d'expériences, réactions de collégiens sur les films.
**www.centreimages.fr/vocabulaire** : cours d'initiation au vocabulaire d'analyse filmique en onze séances.
**www.clermont-filmfest.com** : fiches et extraits de films.
**www.poleimagehn.com** et **http://menustravaux.fr** : parcours et pistes pédagogiques proposés par un groupe d'enseignants autour des films des dispositifs.
**www.kawenga.org** : éducation à l'image à l'heure du multimédia, ateliers et classes numériques.
**www.languedoc-roussillon-cinema.fr** : interventions autour des films.
**www.pole-cinema-paca.org** : blog conçu comme un espace de réflexion sur la pédagogie du cinéma.
**www.acap-cinema.com** : collections cinématographiques en ligne : La fabrique du regard, Traverse(s)…
**www.premiersplans.org** ; **www.cinep.org** ;
**www.lesyeuxverts.com** : interventions filmées de formateurs et/ou de réalisateurs.
**www.acrif.org** : comptes-rendus d'expériences (Rubrique Actions culturelles et Libres cours) dossiers sur les films (Rubrique Archives).
**http://www.rhonealpes.fr/553-lyceens-au-cinema-rhone-alpes.htm** : dossiers pédagogiques en ligne, vidéos pédagogiques.

**www.histoiredesarts.culture.fr** : le site de référence du Ministère de la Culture et de la communication sur l'histoire des arts est conçu pour la communauté éducative. Pour tous les domaines artistiques et culturels, il signale des documents en ligne présentant une œuvre ou groupe d'œuvres. Ces ressources sont élaborées par les services compétents des établissements culturels nationaux et régionaux qui conservent, mettent en valeur et diffusent ces dernières. Le site s'organise en fonction du nouvel enseignement de l'histoire des arts : grands domaines artistiques, périodes historiques, thématiques. Plus de 500 références concernent le cinéma.

## Le catalogue *Images de la Culture*

Le fonds *Images de la culture* est un catalogue de films documentaires géré par le CNC. Il s'adresse aux organismes culturels, sociaux ou éducatifs comme les lieux de spectacle, les CDI des établissements scolaires, les bibliothèques publiques, les musées, les lieux de formation, les écoles d'art, les festivals, etc. qui mènent une action culturelle en contact direct avec le public. Les films sont disponibles en format DVD à l'achat et en location pour le Béta SP ; ils sont destinés à des diffusions publiques et gratuites sur le territoire français (DOM-TOM inclus) et à leur consultation sur place. Le prêt aux particuliers se fait uniquement par l'intermédiaire des médiathèques. Le fonds *Images de la culture* représente une grande partie du patrimoine audiovisuel documentaire de ces vingt dernières années, en rassemblant les œuvres aidées ou acquises par les différentes directions du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).
Le CNC complète ce catalogue par ses propres acquisitions, en particulier par le biais du dispositif *Regards sur le cinéma*, par lequel des experts contribuent au choix des documentaires acquis sur l'histoire du cinéma. Le fonds compte actuellement 400 titres (sur 3000) sur ces thématiques : portraits de cinéastes, analyses de films, entretiens, cinématographies nationales, etc. (entre autres, les collections Cinéma de notre temps, Image par image, Chaplin aujourd'hui, Musiques de films…)
Le magazine annuel *Images de la culture* présente les nouveaux titres entrés au catalogue et les documente par des entretiens avec les réalisateurs et des articles critiques. Il est gratuit et disponible sur demande écrite :
CNC, Service de la diffusion culturelle, 11 rue Galilée, 75116 Paris. alain.sartelet@cnc.fr

CNC – dossiers pédagogiques
centre national du cinéma et de l'image animée
Filtres
Abouna de Mahamat-Saleh Haroun
Adieu Philippines de Jacques Rozier
Bled number one de Rabah Amsur-Zaimeche
Blow Up de Michelangelo Antonioni

**www.cnc.fr**

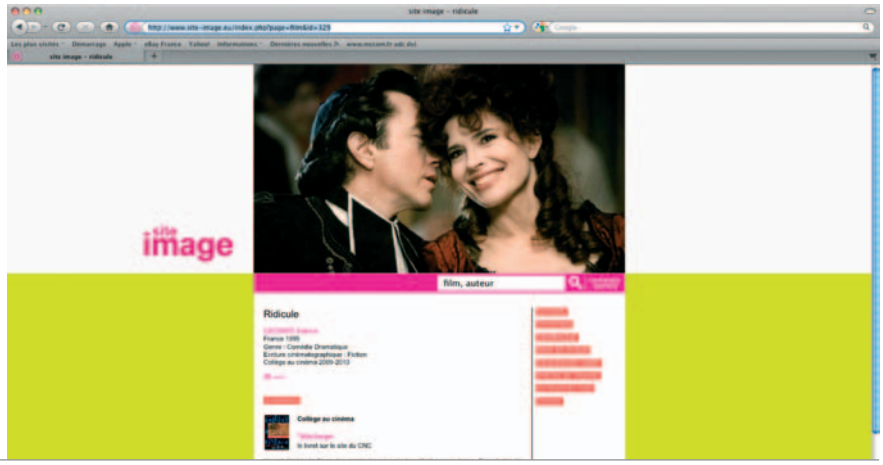


**www.site-image.eu**

LES ENFANTS DE CINEMA
Année 2011-2012
LES FILMS | ÉCOLE ET CINÉMA | LES ENFANTS DE CINÉMA
Les Aventures de Robin des bois
Films et Cahiers de notes
Nouveau !

**www.enfants-de-cinéma.com**

**www.cnc.fr**
**rubrique image de la culture**

| | |
|---|---|
| **AFCAE** | Association française des cinémas d'art et d'essai |
| **ADF** | Assemblée des départements de France |
| **ARP** | Auteurs, Réalisateurs, Producteurs |
| **CDDP** | Centre départemental de documentation pédagogique |
| **CRDP** | Centre régional de documentation pédagogique |
| **DAAC** | Délégation académique à l'action culturelle |
| **DIRE** | Distributeurs indépendants réunis européens |
| **DDJS** | Direction départementale de la jeunesse et des sports |
| **DRAC** | Direction régionale des affaires culturelles |
| **FNDF** | Fédération nationale des distributeurs de films |
| **FNCF** | Fédération nationale des cinémas français |
| **GNCR** | Groupement national des cinémas de recherche |
| **PAF** | Plan académique de formation |
| **SACD** | Société des auteurs et compositeurs dramatiques |
| **SCPCI Dedac** | Service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation Département de l'Éducation et du Développement Artistique et Culturel |
| **SDI** | Syndicat des distributeurs indépendants |
| **SRF** | Société des réalisateurs de films |

---

**Crédits Photos**

**1e de couverture :** ***Rue Cases-Nègres*** d'Euzhan Palcy © Carlotta Films
***Les raisins de la colère*** de John Ford © Les Grands Films Classiques
***L'enfance nue*** de Maurice Pialat © Tamasa Distribution
***Chantons sous la pluie*** de Stanley Donen et Gene Kelly © Les Films du Paradoxe
***Rumba*** de Dominique Abel, Fiona Gordon et Bruno Romy © Laurent Thurin-Nal
***Ridicule*** de Patrice Leconte © Epithète Films
***La Pivellina*** de Tissa Covi et Rainer Frimmel © Zootrope
***Tex Avery Follies*** de Tex Avery © Les Grands Films Classiques
***Brendan et le secret de Kells*** de Tomm Moore © Gébéka Films
**2e de couverture**
***Mes petites amoureuses*** de Jean Eustache © Tamasa Distribution ; ***Osama*** de Sedigh Barmak © Haut et Court ; ***Tomboy*** de Céline Sciamma © Hold-up Films et Productions ; ***Cria Cuervos*** de Carlos Saura © Carlotta Films ; ***Gremlins*** de Joe Dante © Warner Bros.
**P. 1 :** ***L'Enfant sauvage*** de François Truffaut © MK2
**P. 6 :** ***Fantastic Mr Fox*** de Wes Anderson © Twentieth Century Fox ; ***Le Gamin au vélo*** de Jean-Pierre et Luc Dardenne © Christine Plenus
**P. 8 :** ***Looking for Eric*** de Ken Loach © Joss Barratt
**P. 9 :** ***Persepolis*** de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud © Diaphana Distribution
**P. 11 :** *Séance scolaire en Martinique* © Ciné Woulé ; *Séance scolaire du festival du cinéma asiatique de Tours - Présentation du film Summer Wars* © Collège au Cinéma 37 ; *séance scolaire du festival du cinéma asiatique de Tours - Présentation de Summer Wars* ; *Wu Tian Ming réalisateur du* ***Roi des Masques*** *et les collègiens de Vesoul en 2007* © Jean-Marc Thérouanne
**P. 13 :** *Atelier cinéma animé par Isabelle Signoret en Essonne* © Conseil général 91 ; *Formation d'enseignants dans le Val de Marne animée par Benoît Labourdette, juin 2011* © Benoît Labourdette ; *Aide technique à la réalisation d'un court métrage d'animation au Collège Becquerel d'Avoine (Indre-et-Loire)* © Collège au cinéma 37
**PP. 14-15 :** ***Les rêves dansants, sur les pas de Pina Bausch***, d'Anne Linsel et Rainer Hoffmann © Jour2fête
**P. 17 :** ***Benda Bilili*** de Renaud Barret et Florent de La Tullaye © Florent de la Tullaye
**P. 18 :** ***Sa majesté des mouches*** de Peter Brook © Carlotta Films ; ***L'argent de la vieille*** de Luigi Comencini © Tamasa Distribution ; ***Monty Python Sacré Graal*** de Terry Jones et Terry Gilliam © Carlotta Films ; ***Muksin*** de Yasmin Ahmad © Les Films du Préau ; ***Le Bal des vampires*** de Roman Polanski © Schwashbuckler Films ; ***Alamar*** de Pedro Gonzalez-Rubio © Epicentre Films
**P. 20 :** ***Les Vikings*** de Richard Fleischer © Carlotta Films
**P. 21 :** ***Fenêtre sur cour*** d'Alfred Hitchcock © Carlotta Films ; ***Pour un instant la liberté*** d'Arash T. Riahi © Les Films du Losange ; ***Une vie toute neuve*** d'Ounie Lecomte © Diaphana Distribution
**4e de couverture :** ***Abouna*** de Mahamat Saleh Haroun © Frank Verdier et Abraham Haile Biru

**Centre national du cinéma et de l'image animée**
12 rue de Lübeck – 75784 Paris Cedex 16
tél. 01 44 34 36 95
fax 01 44 34 34 73
www.cnc.fr

**Directeur de la publication**
Eric Garandeau

**Conception et rédaction**
Département de l'Éducation artistique :
Pierre Forni, en collaboration avec
Bernard Kuhn, Thomas Lapointe,
Hélène Raymondaud et Catherine Grave

**Remerciements à**
l'Assemblée des départements de France :
Catherine Bertin, Mélanie Courivaud,
Anne Fayard.
Frédéric Borgia, Benoît Labourdette,
Dominique Roy et Jean-Marc Thérouanne

**Conception graphique**
Thierry Célestine. Tél : 01 46 82 96

**Impression**
IME. 3 rue de l'Industrie
B.P 17 – 25112 Baume-les-Dames cedex

Novembre 2011

Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FEDERATION NATIONALE DES CINEMAS FRANÇAIS

CNC